

## L'APPEL DU 14 JUILLET 2021



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



• Chaire UNESCO  
• Santé sexuelle &  
• Droits humains,  
• Université de Paris

### CHAIRE UNESCO

#### « SANTE SEXUELLE & DROITS HUMAINS »

**Monsieur le Président, il est urgent d'agir en faveur du développement d'une génération de citoyens éduqués à interagir sans violence de genre, ni violence sexiste. La poursuite des violences faites aux femmes, dont les chiffres actuels montrent une aggravation, nous invite à chercher des solutions à la source du problème.**

**Le développement de la #GénérationÉgalité, que vous appelez de vos vœux, passera par la définition d'actions éducatives à l'intention des jeunes filles et des garçons ainsi que de leurs parents.**

**Dès 2017, vous avez décidé de faire de l'égalité femme-homme la grande cause de votre quinquennat.** Le premier pilier de cette cause repose sur la lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles. Ces violences constituent en effet la manifestation la plus aiguë de l'inégalité femme-homme. Portées par le Grenelle contre les violences conjugales de 2019, de nombreuses actions ont été engagées par le gouvernement. Le Parlement a adopté une série de lois qui ont permis de durcir la répression contre ces crimes, d'améliorer l'accompagnement des victimes et développer la prévention.

**En dépit de ces efforts, les violences faites aux femmes restent à un niveau inacceptable.** D'une part, la pandémie a exacerbé les inégalités dont les femmes souffraient déjà en termes de précarité de l'emploi, d'accès à l'éducation ou à la santé. D'autre part, et en dépit de l'adoption du plan d'urgence pour protéger les victimes de violence conjugales adopté à l'occasion de cette crise, le nombre des actes de violence faite aux femmes n'a cessé de s'aggraver.

**Ce constat révèle que les actions engagées jusqu'alors visent davantage à répondre aux actes de violences faites aux femmes que de traiter la source de l'inégalité femme-homme au XXIe siècle.** Dès lors, il convient de lutter contre ces violences par un changement de paradigme, c'est à dire en s'attaquant aux racines du mal. Dans cette perspective, **l'école doit jouer un rôle crucial pour lutter contre de ces comportements sexistes et les stéréotypes qui les banalisent.** Conformément au

code de l'Education, l'école doit assurer une éducation au respect des genres afin d'éviter que ne s'ancrent des comportements de domination générateurs de violences.

Pour autant, les efforts en faveur de l'Ecole au cours du quinquennat n'ont pas pris en compte l'éducation à la sexualité pourtant déterminante pour l'égalité femme-homme. La loi pour une « école de la confiance » ne la mentionne pas tandis que d'autres arbitrages gouvernementaux constituent à cet égard une régression inquiétante. Le rôle de l'école dans l'éducation à la sexualité avait été renforcé par la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 en disposant qu' « une *information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène* », instituées à l'article L 312-16 du code de l'éducation. Cependant, la dernière circulaire de l'Education nationale, en date du 12 septembre 2018, **ne prévoit pas de programme d'éducation à la sexualité pour les jeunes enfants des écoles**. L'incohérence de ce choix apparaît d'autant plus aiguë, qu'il contrevient aux préconisations portées par le ministère de la Santé. Celui-ci a en effet présenté en octobre 2017 **la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle 2030 (SNSS 2030)** dont le premier axe vise à « Investir dans la promotion de la santé sexuelle en particulier en direction des jeunes dans une approche globale et positive ». Cette stratégie faisait d'ailleurs écho à l'arrêté du 18 février 2105 fixant le programme d'enseignement de l'école maternelle et précise, dans son article 3, que « l'école maternelle construit les conditions de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons. »

Monsieur le Président, nous vous demandons de redonner une cohérence à l'action gouvernementale en matière d'éducation à la santé sexuelles et, dans l'esprit de la grande cause du quinquennat, de donner une nouvelle impulsion au gouvernement en vue d'éduquer les nouvelles générations à l'établissement de rapports libérés de violence de genre. **A cette fin, il apparaît nécessaire d'établir un cursus éducatif sensibilisant les enfants au développement de relations égalitaires, respectueuses des différences et favorisant la dignité des filles et des garçons.**

La rédaction de la nouvelle feuille de route (2022-2024) visant à mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle 2030 (SNSS 2030), constitue un véhicule adapté à cet enjeu. En effet, la stratégie reconnaît la nécessité « d'agir précocement auprès des jeunes pour permettre à chacun de prendre des décisions éclairées et responsables quant à leur santé sexuelle » et « d'éduquer dès le plus jeune âge à la vie relationnelle et sexuelle dans le respect des droits humains ». **C'est dans ce sens que la Chaire a rédigé en 2020-2021, deux plaidoyers, un sur la violence et l'autre sur la lutte contre les discriminations.**

C'est aussi la raison pour laquelle les actrices et acteurs de **la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humains** demandent que soient inscrites dans la nouvelle feuille de route des actions centrées sur l'éducation des enfants et des jeunes enfants à des relations interpersonnelles renforçant les valeurs de la République : égalité, liberté, dignité et de fraternité.

Précisément, **les membres de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humains de l'Université de Paris**, estiment qu'il est nécessaire de compléter la feuille de route de la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle 2030 en cours de rédaction par trois actions visant

à lutter contre les violences de genre, sexistes, sexuelles, incestueuses subies notamment par les enfants et par les personnes en situation de handicap.

En premier lieu, la nouvelle feuille de route doit prendre en compte l'information et l'éducation en direction des parents, ainsi que la mise en œuvre des droits et des valeurs humanistes dans l'accompagnement des enfants dès la naissance comme le préconise les recommandations du rapport des « 1000 jours » de septembre 2020.

En second lieu, reconnaissant le rôle spécifique de l'école dans la construction individuelle et sociale des enfants et l'importance de donner aux enfants les moyens de s'approprier progressivement les données essentielles à leur développement sexuel et relationnel leur permettant d'appréhender les messages médiatiques et sociaux qui les assaillent. La feuille de route doit comprendre la nécessité d'élaborer des concepts d'apprentissage adaptés à l'âge pour les 3 à 5 ans (pendant la maternelle) et pour les 6 à 11 ans (pendant l'école élémentaire) en vue d'une éducation inclusive, égalitaire et respectueuse entre les filles et les garçons dès la petite enfance.

Enfin, la feuille de route doit prendre en compte la formation initiale et continue des professionnels de la petite enfance et l'enfance. Cette formation s'appuie sur deux volets complémentaires : d'une part le repérage des violences de genre, sexistes et sexuelles des enfants, des parents et des personnes en situation de handicap ; et d'autre part, sur les concepts de l'éducation complète à la santé sexuelle adaptée à la petite enfance et à l'enfance.

**Dans cette perspective, les membres du Comité Exécutif de la Chaire UNESCO et les experts de la Chaire sont disposés à accompagner les efforts du gouvernement et de l'administration pour concrétiser ce changement de paradigme nécessaire à notre temps.**

**Le titulaire de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humains :**

**Pr Thierry Troussier :** médecin de santé publique, ISTs et sexologue

**Le Doyen de l'UFR de médecine Université de Paris :**

**Pr Philippe Ruszniewski :** MD, PhD Pancréato-gastro-entérologue

**Le Délégué Général de la Fondation Université de Paris**

**Pr Gérard Friedlander :** MD, PhD Physiologie

**Les membres du Comité Exécutif de la Chaire UNESCO :**

**Pierre Benghozi:** Médecin psychanalyste et pédopsychiatre

**Marie Chollier:** Psychologue clinicienne et sexologue

**Ingrid Geray :** Avocat

**Antonio Gerbase :** Médecin de santé publique, ISTs

**Joëlle Mignot :** Psychologue clinicienne et sexologue

**Arnaud Sevène :** Médecin et sexologue

**Le Président du Comité Scientifique de la Chaire UNESCO:**

**Pr Laurent Mandelbrot,** PUPH, Gynécologue obstétricien

**Les membres, France, du comité Scientifique de la Chaire UNESCO :** Pr Antoine Bioy,

psychologue, psychopathologie clinique, Université Bourgogne ; Pr Xavier Bioy, Droit public, Université Toulouse 1 Capitole, Directeur de l'Institut Maurice Hauriou" ; Pr Eric Breton, Professeur et titulaire de la Chaire INPES « Promotion de la santé » à l'EHESP (Ecole des Hautes Études en Santé Publique) ; Pr Pierre Costa, Urologue, sexologue, Université Montpellier ; Pr Liliane Daligand, Psychiatre, Laboratoire de médecine légale, Université Lyon 1, Pr Emmanuel Hirsch, Éthique médicale, Université Paris-Sud 11, directeur de l'Espace éthique de l'APHP, Pr Azadeh Kian, Professeur de sociologie, Directrice du CEDREF, Université Paris-Diderot ; Pr Sophie Matheron, infectiologue, VIH/sida Université Paris-Diderot ; Pr Sylvain Missonnier, psychologue, Université Paris Descartes ; Pr Marie Rose Moro, pédo-psychiatre, Maison de Solenn, Hôpital Cochin, Université Paris Descartes ; Pr Diane Roman, juriste, Université François-Rabelais, Tours; membre de l'Institut Universitaire de France ; Pr Catherine Tourette-Turgis Conservatoire National des Arts et Métiers, éducation et recherche, Université Paris Sorbonne, Ecole Haute Etudes Sciences Sociales

### **Les membres Expert.e.s France de la Chaire UNESCO :**

Philippe Adam (sociologue), Alexandre Alendrin (infectiologue, sexologue), Arnaud Alessandrin (sociologue), Philippe Arzac (médecin), Paul Bejan (médecin) Nouvelle Calédonie, Laura Beltran (psychologue, Santé maternelle) , Marlena Bouche (éducation, senior consultant), Marie Laure Brival (médecin gynécologue), Marie-Noëlle Chaban (sexologue, conseillère conjugale), Danielle Choucroun (médecin, planning familiale, sexologue), Catherine Fohet (médecin gynécologue), Elisabeth Galimard-Maisonneuve (médecin rhumatologue et sexologue), Marie-Laure Gamet (médecin urgentiste, sexologue), Claude Giordanella (infirmière, sexologue) Lionel Leduc (Enseignant SVT, La Réunion), Patrick Leuillet (médecin, gynécologue et sexologue), Michel Lombard (médecin, sexologue), René Maarek (pharmacien), Laurent Malterre (psychothérapeute, Sexologue), Catherine Massina (Guadeloupe), Emilie Moreau (psychologue, sexologue), Martine Potentier (kinésithérapeute sexologue, présidente COSH), Axelle Romby (médecin de santé publique, santé sexuelle), Claudine Monteil (femme de lettre, historienne), David Simard (philosophe), Capucine Ternisien d'Ouille (médecin et sexologue), Stéphane Tessier (médecin santé publique et éducateur), Stella Tienbreogo consultant psychologie de la santé), Fathma Timol (médecin), Idriss Troussier (médecin, oncologue, radiothérapeute), John de Wit (PhD, sociologue).

### **L'équipe opérationnelle et administrative de la Chaire UNESCO :**

Virginie Baldeschi, Jean-Noel Beslem (chirurgien dentiste) Emilie Bizot, Mme et M Calmelet, Grace Daccache, Thierry Digonnet, Georgina Lepoul, Aya Mokadem, Jean-Louis Monot, Ernest Pétro, Jérôme Randon, Alexandra Vintabella.

*« Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans cette tribune ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation des Nations Unies. »*